



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 3319

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur la politique de la ville. Le rapport de la Cour des comptes sur « La politique de la ville, une décennie de réformes » de juillet 2012, recommande à l'État de renforcer son rôle au niveau local et de créer les conditions de son plein exercice en regroupant dans les territoires prioritaires, au sein de services dédiés, l'ensemble des personnels et des moyens consacrés à la politique de la ville. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris toute la mesure du constat opéré par la Cour des comptes dans son dernier rapport La politique de la ville une décennie de réformes Les constats qu'il dresse, concernant le maintien d'écarts importants entre les quartiers populaires et leurs unités urbaines environnantes et le manque de résultats de politiques conduites depuis 10 ans pour y remédier, impliquent une réforme en profondeur de la politique de la ville. Le Premier ministre a demandé au ministre délégué chargé de la politique de la ville d'engager dès l'automne une concertation visant mettre en débat l'ensemble des questions ayant trait la politique de la ville, qu'il s'agisse de la géographie prioritaire, de la contractualisation ou des grands domaines d'intervention thématiques s'agissant notamment de l'emploi, l'éducation, la sécurité et la santé. Annonce lors du conseil des ministres du 22 août 2012, cette concertation s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, et notamment les collectivités territoriales, les parlementaires, les services de l'État, les acteurs associatifs, les professionnels de terrain et les représentants du monde économique. Dans ce cadre, une réflexion est conduite sur le rôle des services déconcentrés de l'État et leur organisation pour rendre plus efficace l'action conduite en faveur de la politique de la ville. Par ailleurs, la mise en place de 340 délégués des préfets a permis de renforcer la présence de l'État et de la République au cœur des quartiers les plus prioritaires de la politique de la ville. Les conclusions de la concertation seront tirées par le Premier ministre lors d'un comité interministériel des villes en février 2013 et seront inscrites dans la loi pour entrer en application en 2014, en phase avec le renouvellement des conseils municipaux.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3319

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 août 2012](#), page 4821

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1131